

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL PORTUAIRE DE CARRO**  
**DU 26 JANVIER 2021**

*Membres du Conseil Portuaire présents :*

**M. Daniel WIRTH**

**M. Mehdi KHOUANI**

**M. Gérard FRAU**

**M. Polyno UNG**

**M. Christophe PAUCHON**

**M. Jérôme GONTERO**

**Mme Margot SUBI**

**M. Alain MARANINCHI**

**M. William TILLET**

**M. Christophe AGNIEL**

**M. Christian FOUQUE**

**M. Frédéric VERT**

**M. Fernand ABRIGLIO**

**M. Julien NEUMANN**

**M. Christian TOESCA**

**Mme Marie MALLET**

*Invités :*

***SEMOVIM***

**M. Philippe GARGAS**

*Ville de Martigues*

**M. Jean-François GONZALES**

**CD13 :**

**Mme Evelyne GAUTHIER**

**M. Martial PACINI**

**CD13. Directeur des Routes et des Ports  
(représentant M. le Délégué aux Ports)**

**Mairie de Martigues : Adjoint au Maire**

**SEMOVIM, chargé de développement**

**CD13. Directeur Adjoint des Routes et des Ports**

**CD13. Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage**

**SEMOVIM, responsable technique portuaire**

**SEMOVIM, responsable administrative, financière**

**SEMOVIM, Maître de Port**

**Premier Prud'homme de Pêche de Martigues**

**Pêcheur professionnel, Président de la société  
coopérative des pêcheurs de Carro**

**Pêcheur Professionnel (suppléant)**

**Directeur de la station locale SNSM de Carro**

**Plaisancier**

**Plaisancier**

**Plaisancier (suppléant)**

**Plaisancière**

**Directeur de la SEMOVIM**

**Service biodiversité, espaces naturels et littoral**

**Surveillante de port**

**Chargé de mission portuaire**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Directeur des Routes et des Ports ouvre la séance et prie l'instance portuaire de bien vouloir excuser l'absence de M. le Délégué aux Ports, empêché. Il présente les points suivants qui seront successivement examinés.

**OBSERVATIONS SUR LE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL PORTUAIRE DU 29 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Portuaire ne fait pas d'observation particulière et valide le compte rendu.

**COMPTE RENDU D'EXECUTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2020**

M. PAUCHON présente le bilan d'exécution du programme de travaux 2020, qui s'élève à **502 426 €HT**. Il évoque particulièrement les points suivants :

- Bien que l'installation de la grue ait été achevée en tout début 2020, l'essentiel de son coût a été imputé sur les crédits 2020 des ports (342 000 €),
- Le déroulement de l'étude de la mise aux normes de l'aire de carénage a été perturbé du fait du confinement. L'étude devrait être achevée en 2021 pour donner lieu ensuite au dépôt du dossier d'autorisation au titre de la police de l'eau et à la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises. Les travaux devraient ainsi débiter en 2022. M. FRAU rappelle que cet équipement est très important pour la SEMOVIM, délégataire de sa gestion, car ses recettes permettraient d'équilibrer les comptes de la DSP.
- la pose du portail de la zone de pêche a dû également être différée par la Direction en charge de ce projet, en raison de la crise sanitaire. Il sera tout mis en œuvre pour que cet équipement puisse être posé au cours de l'année 2021. Une réunion de terrain sera programmée début février pour arrêter, avec les pêcheurs, la consistance technique du projet.
- l'étude de la courantologie du port a été reportée en 2021 compte tenu de la charge de travail alourdie du bureau d'études prestataire du Département.
- le déplacement du mât d'éclairage sur le quai vérandy (au droit de la rampe d'accès) a été étudié par le Département. Il s'avère que ce déplacement imposerait des contraintes techniques sérieuses (reprise du socle et des fourreaux) et un coût important, qui ne sont pas en rapport avec la gêne minimale liée à ce mauvais positionnement initial.

Suite à l'inquiétude exprimée par M. TOESCA au sujet de la corrosion naissante de la grue et de l'insuffisante protection du poste de commande, il lui est indiqué par M. GONTERO que le fournisseur de la grue a été saisi pour remédier aux points de rouille des platines. Cet équipement est par ailleurs en très bon état de fonctionnement et de sécurité, assuré dans le cadre d'un contrat annuel d'entretien et de vérification. Aucune autre intervention sur la grue n'est ainsi requise selon lui.

## **PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2021**

Les travaux programmés en 2021 sont estimés à **128 663 € HT**.

Les opérations non réalisées en 2020 sont intégralement reportées en 2021.

## **TARIFICATION 2021**

Pour tenir compte des contraintes d'utilisations liées à la crise sanitaire, le Département a décidé, sur proposition de M. le Délégué aux Ports, de maintenir la tarification 2021 au même niveau que celle de 2020.

Le projet de tarification 2021 est adopté par le conseil portuaire.

## **DEMARCHE DE CERTIFICATION « PORTS PROPRES » : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE DIAGNOSTIC**

Le Département s'est engagé dans la démarche de certification « Ports Propres » pour ses sept ports, dont celui de Carro. Celle-ci a pour objet de définir et programmer toutes les actions qui concourent à l'amélioration environnementale du port. Les investissements peuvent être soutenus financièrement par l'Etat, la Région Sud, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. La démarche, confiée au Bureau d'Etudes INGEROP, nécessite en premier lieu l'engagement d'une étude diagnostic qui a pour objet d'identifier les sources de pollution puis de définir et

programmer les actions nécessaires (économies sur l'utilisation des fluides et de l'électricité, mise aux normes des outillages, actions de sensibilisation etc.).

Le cahier des charges de cette étude, établi sur la base de celui préconisé par l'UPACA, prévoit également la constitution d'un comité de pilotage chargé de conduire son déroulement. Les représentants de la pêche, de la SEMOVIM et de la ville manifestent leur volonté d'être étroitement associés à la démarche dans laquelle ils pourront faire valoir leurs besoins spécifiques. Le Département répondra de façon positive à cette attente.

Le Conseil portuaire valide ensuite les dispositions du cahier des charges de l'étude diagnostic qui devrait être achevée à l'été prochain.

M. AGNIEL déplore la lenteur du Département pour mener ces procédures, tandis que les difficultés de terrain ne sont pas traitées. Il relève à ce sujet le nombre insuffisant de poubelles sur le port, au droit du marché aux poissons, qui conduisent les usagers à jeter leurs déchets dans les containers des filets de pêche. M. PAUCHON lui précise que la problématique des déchets ménagers sur la voie publique, ne relève pas de la compétence départementale. M. KHOUANI se propose ainsi d'étudier la possibilité de faire installer de nouvelles poubelles à cet endroit, en lien avec les services municipaux et la Métropole. Il est par ailleurs fait observer que le Département se penche particulièrement, avec l'aide des pêcheurs, sur la problématique de l'enlèvement des déchets organiques, des filets de pêche usagés et de la récupération des déchets portuaires dans une nouvelle déchetterie moderne et fonctionnelle qui sera installée près de l'aire de carénage. A ce sujet, M. FRAU tient à saluer l'attitude très constructive des professionnels de la pêche qui contribuent à l'amélioration sanitaire du port, constatée depuis quelques années.

#### **SECTEUR DU QUAI VERANDY : ESQUISSE D'AMENAGEMENT**

A titre liminaire, M. KHOUANI évoque la situation des deux activités de commerces en affirmant la forte volonté de la ville de favoriser leur réimplantation à court terme sur le port qui est importante pour sa vie économique. Considérant cette situation comme bloquée, il propose ainsi sa médiation auprès du Département pour faciliter l'avancement du dossier. M. WIRTH lui indique que le Département a, sur ce dossier une attitude très ouverte et qu'il attend à ce jour, après les avoir entendus, les projets concrets des deux exploitants. Il rappelle qu'un courrier a été adressé en ce sens par M. le Délégué aux Ports, au responsable de celle des deux activités qui avait répondu à l'appel à candidatures, pour confirmer la viabilité économique des conditions d'occupation de ces espaces et l'inviter à déposer son projet. Quant à l'autre activité, son responsable n'avait pas répondu à l'appel à candidature lancé par le Département.

Il présente ensuite l'esquisse de l'aménagement de la zone vérandy qu'il souhaite soumettre à la discussion du conseil portuaire. Celle-ci est articulée autour des points structurants suivants :

- Implantation d'une véritable capitainerie moderne et fonctionnelle, abritant les locaux de la station locale de la SNSM,
- Réorganisation des espaces de pêche, avec l'intégration des étals de vente dans le bâtiment de la criée rénové, et l'aménagement d'une zone d'exploitation à l'usage des professionnels de la pêche (locaux de stockage, équipements de conditionnement et de conservation etc,
- Création en amont d'une placette permettant d'améliorer le confort du public et l'attractivité de la zone.

M. le Premier Prud'homme de Pêche, fait part de son désaccord et son opposition à ce projet qui a été établi par les services du Département sans concertation préalable avec la profession ni recueil de leurs besoins. Il fait remarquer également que cette esquisse n'est pas valide techniquement car la surface du bâtiment est insuffisante pour accueillir tous les étals de vente. Leur intégration dans le bâtiment conduirait également selon lui à changer la qualification juridique de la vente (actuellement qualifiée de vente directe sur la pierre froide), qui s'apparenterait de la sorte à une vente commerciale professionnelle de poissonnerie soumise à des prescriptions sanitaires rigoureuses.

M. WIRTH prend acte de ces informations importantes tout en rappelant que le Département a simplement souhaité engager une concertation ouverte sur la base de cette hypothèse d'aménagement afin d'alimenter la réflexion commune.

Afin de faire avancer ce dossier, il sera amené à demander à la SNSM et à la SEMOVIM de se prononcer sur la bonne prise en compte de leurs besoins, dans le cadre du projet de capitainerie et de local SNSM qui peut être conduit de façon indépendante de celui concernant le bâtiment de la Criée. Il est à cet égard suggéré par M. FRAU qu'une structure de concertation soit créée entre le Département, la Ville et les pêcheurs pour favoriser les échanges, traiter les points de blocage et faire progresser les projets car le port a des difficultés qu'il convient de résoudre (nécessité d'une capitainerie, du réaménagement des espaces de pêche etc...).

S'agissant de la fermeture du marché aux poissons par un grillage, demandé par les professionnels, M. le Directeur des Routes et des Ports estime que cet équipement ne peut être envisageable au regard des problèmes qu'il soulèverait pour l'évacuation d'urgence et en toute sécurité du public. M. TILLET conteste cette position, le problème pouvant être réglé selon lui par l'installation de deux portails d'accès organisé du public.

## **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES DE PLAISANCE : BILAN D'EXPLOITATION 2020.**

Les représentants de la SEMOVIM présentent les actions mises en place en 2020 dans le cadre du contrat de délégation et notamment :

- Tous les mouillages du bassin ont été contrôlés et une centaine a été changée en deux campagnes,
- Les supports corrodés des portails d'accès des pannes DEF ont été changés,
- Grue : 25 manutentions ont été effectuées essentiellement pour les bateaux de pêche, aucun carénage n'a été réalisé,
- Trois épaves détruites, en collaboration avec les services de la ville,
- L'évacuation des filets de pêche usagés a mobilisé des efforts importants de la SEMOVIM, les pêcheurs et la ville ayant grandement contribué par leur implication à la réussite de cette action.

Pour 2021, il est prévu de :

- Poursuivre les visites mensuelles des infrastructures et le contrôle annuel des mouillages (avril),
- La pose de nouvelles plaques en inox de numérotation des places,
- L'amélioration de la signalétique au quai d'accueil,
- Poursuite de la rénovation des sanitaires : la reprise du système de fermeture a permis d'éradiquer leur dégradation.
- Le traitement anti rouille du portail de l'aire de carénage,

- La reprise de la structure détériorée de la panne B et de l'ancrage au bout du ponton C

M. GONTERO indique que des interventions substantielles doivent être réalisées sur les bornes du port et notamment la pose de rehausse pour renforcer leur étanchéité et prolonger la durée de vie de leurs composants en cas de montée des eaux. La SEMOVIM va solliciter la prise en charge par le Département de ces travaux. Le Département vérifiera au travers des clauses du contrat de délégation, à la charge de qui seront ces rehausses.

Le port de Carro dispose de 145 places de plaisance. 1580 nuitées de passage ont été enregistrées en 2020, la durée moyenne du passage étant de 10 nuitées. La SEMOVIM ne peut cependant accueillir le stationnement de passage en hors saison en raison de l'insuffisante protection du port lors des événements maritimes.

La CCAPF devrait par ailleurs se réunir prochainement pour affecter 9 places vacantes.

Le bilan d'exploitation fait apparaître un déficit de 21 000 €, inférieur à la prévision (25 000 €).

### QUESTIONS DIVERSES.

M. VERT souhaite connaître les perspectives d'avancement du projet de création du local de la station SNSM de Carro. Il lui est indiqué par M. le Directeur des Routes et des Ports, que, suite à la précédente discussion, il saisira les architectes du Département en charge du projet pour travailler spécifiquement sur l'implantation de la capitainerie et du local de la SNSM. Cette dernière sera naturellement associée dans l'élaboration du projet. Il émet l'hypothèse d'étudier la possibilité d'installation de bâtiments modulaires, présentant des qualités fonctionnelles, techniques et esthétiques semblables à un bâtiment « en dur », qui permettrait d'accélérer la concrétisation du projet. L'esquisse d'aménagement a déjà défini par ailleurs sa localisation dans la zone.

S'agissant de la problématique de l'évacuation des déchets organiques, M. le Prud'homme de Pêche indique que, après s'être rapproché d'une entreprise susceptible d'assurer cette prestation, la Prud'homie n'a pas la capacité financière d'assumer ce coût, ni de faire l'avance de trésorerie en cas d'obtention de subvention. Il considère que cette affaire, prévue dans le plan de réception des déchets du port, relève de la compétence du Département. M. WIRTH précise que cette position de la Prud'homie n'est pas conforme au montage qui a été convenu initialement ensemble et qui lui a été indiquée par M. le Délégué aux Ports. Il est convenu néanmoins que des solutions concrètes soient recherchées (paiement différé au prestataire, versement d'un acompte de subvention etc..), assorties de garanties, pour ne pas créer de difficultés financières à la Prud'homie.

Enfin, M. TILLET indique qu'une nouvelle entreprise de pêche s'est récemment installée sur le port, qu'il convient de rajouter dans le plan de localisation des activités de pêche transmis au Département dans le cadre de son AOT.

Il transmet également en séance, un dossier concernant un bateau de pêche situé sur le port qui n'est plus entretenu et donc susceptible de provoquer des pollutions et des accidents en cas d'évènement maritime important. Il demande au Département d'engager la procédure d'éviction de ce bateau.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Directeur des Routes et des Ports lève la séance et remercie les participants.

Le Délégué aux Ports

08 MARS 2021

Eric LE DISSES